

<http://www.snetap-fsu.fr/Cataclysme-pour-le-Bac-STAV.html>



# Cataclysme pour le Bac STAV

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : vendredi 18 mai 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Le jeudi 17 mai 2018, la [DGER](#) réunissait un groupe de travail concernant la réforme du bac STAV qui doit, lui aussi, passer sous les fourches caudines de la contre-réforme du Bac.**

Si la volonté de la DGER dans cette réforme repose sur 4 principes : simplification de l'évaluation, maintien de l'attractivité, renforcement de la visibilité et poursuite des spécificités... le-les projets présentés lors de ce groupe constituent un véritable cataclysme pour le Bac STAV !

### **Une réforme qui se fera dans l'urgence !**

Alors que nous pensions avoir du temps de discussion, d'échanges, de propositions pour consolider un bac technologique majeur pour l'enseignement agricole... rien de tout cela. La [DGER](#) veut produire les arrêtés créant ce nouveau bac STAV pour le [CNEA](#) du 20 juin (organisation de l'examen et grilles horaires) ! Les programmes seront tous réécrits pour le mois de décembre 2018 pour une réforme qui se mettrait en place en septembre 2019.

### **La réforme du BAC désorganise le BAC STAV**

Le Bac technologique de l'enseignement agricole doit donc s'inscrire dans la réforme du Bac (tant pour l'évaluation que pour l'organisation de la formation). Ainsi, il y aura l'introduction d'un contrôle continu pour 10 %, des [CCF](#) en 1<sup>ère</sup> et terminale pour 30 % et deux épreuves terminales écrites en terminale (pour les enseignements de spécialité) et un grand oral terminal. Il est bien évident que rien pour l'instant n'est fixé mais que les modalités d'évaluation actuelles sont totalement bouleversées. Quid, par exemple, de l'épreuve de dossier technologique ?

L'organisation des enseignements en tronc commun-enseignements de spécialité et enseignements optionnels est l'autre révolution : en supprimant la dimension modulaire, en impactant les disciplines....

### **Quand la DGER projette, faute de moyens, de supprimer les spécialités : « Services », « Agroalimentaire » et « Agroéquipements »**

La mise en place de spécialités en classe de 1<sup>ère</sup> et terminale se traduit donc par la suppression des EIL mais dans les projets diffusés ce jour... la DGER propose de ne pas transposer les EIL en enseignement de spécialité !

Ainsi, il n'existerait pas-plus dans le futur bac technologique de spécialité liée aux services à la personne et aux territoires, ni à l'agroalimentaire, ni à l'agroéquipement. Plus de formation spécifique dans ces 3 domaines.. l'argument étant que ces EIL ne représenteraient que de petits effectifs d'élèves. CONSTERNANT !

### **Autres informations diverses**

La DGER a également précisé quelques autres éléments de son/ses projets : un volume horaire de pluridisciplinarité de 2,5h, un maintien des 3 stages collectifs, des 5 semaines de stage en entreprise, une confirmation des 10h de vie de classe, des heures de groupes à effectifs réduits...

**Non, une telle évolution, une telle casse d'un diplôme emblématique de l'enseignement agricole n'est pas possible ! Non, nous ne laisserons pas la DGER, sacrifier, à nouveau sur l'autel des moyens une de nos formations.**

**Nous porterons dans les prochains jours, des contre-propositions pour au contraire renforcer le BAC STAV !**

[Le Café pédagogique en parle - retrouvez le lien ici](#)

**Ci-dessous les documents présentés par la DGER**